

Jean-Pierre Gaudreau

Professeur de français
Collège Jean-de-Brébeuf

Gérald Sigouin

Directeur général
AQPC

Nous présentons ici un bref compte rendu d'un rapport sur la recherche au collégial privé, paru en janvier grâce à des subventions conjointes de la DGEC (Direction générale de l'enseignement collégial) et de l'ACQ (Association des collèges du Québec). Cette étude comporte deux volets : un inventaire exhaustif de la situation de la recherche et un répertoire descriptif pratique des activités de recherche. Son but principal est de compléter l'inventaire effectué dans le réseau public par Ducharme *et al.* en 1988¹ et de favoriser ainsi une plus grande intégration des activités de recherche de l'ordre collégial. Afin de faciliter une lecture comparative des données, nous avons été autorisés à utiliser le cadre conceptuel et à adapter l'instrumentation méthodologique élaborés dans l'inventaire du réseau public.

Le potentiel et l'expertise des collèges privés en matière de recherche

Dans l'ensemble des 28 collèges privés déclarés d'intérêt public, notre inventaire a recensé 68 chercheurs et 138 recherches.

Plusieurs données viennent confirmer la compétence et le dynamisme des chercheurs du privé :

* Le rapport *La recherche au collégial privé* est en cours de distribution dans l'ensemble du réseau collégial québécois.

La recherche au collégial privé*

- 81 % des chercheurs ont une maîtrise ou un doctorat et 21 % poursuivent actuellement des études de troisième cycle;
- 66 % des chercheurs ont participé à deux projets de recherche ou plus jusqu'à maintenant ;
- 62 % des recherches ont fait l'objet d'une demande de subvention et 45 % des recherches ont été effectivement subventionnées ;
- 80 % des recherches ont été publiées, dont 16 % dans des revues avec comité de lecture.

La meilleure preuve de cette expertise des chercheurs réside évidemment dans la qualité de leurs travaux. Le répertoire qui complète notre inventaire donne un aperçu concret de leur richesse et de leur diversité.

L'expertise des chercheurs est cependant distribuée inégalement dans les différents collèges. En effet, plus de 40 % des chercheurs proviennent de deux collèges, seulement trois établissements ont un contingent de chercheurs correspondant à plus de 15 % du nombre de ses professeurs et un seul collège rassemble un nombre élevé de chercheurs correspondant à plus de 20 % de son personnel enseignant. Ce phénomène est principalement lié, nous en sommes convaincus, au problème de la disparité des ressources de subvention et d'encadrement des activités de recherche sur lequel nous nous pencherons plus loin.

La recherche dans les collèges privés et publics : ressemblances et différences

L'un des objectifs de notre projet était de comparer les résultats des inventaires de la recherche dans les secteurs privé

et public ; nous nous en tiendrons ici aux principaux aspects permettant de dégager un portrait global des ressemblances et des différences.

RESSEMBLANCES

Comme nous nous y attendions, les chercheurs des deux milieux ont presque le même profil professionnel : ce sont des professeurs² expérimentés et fortement scolarisés, enseignant à temps complet au secteur régulier. Il s'agit donc là des conditions de travail probablement les plus favorables aux activités de recherche.

Les recherches, quant à elles, comportent plusieurs aspects semblables : leur nombre par chercheur, la part de celles qui sont effectuées en vue d'obtenir un diplôme universitaire, leurs caractéristiques typologiques et jusqu'à la prédominance du type théorique-disciplinaire-fondamental. Ajoutons à cela la préférence pour le travail individuel, le recours dans des proportions semblables à certaines formes de publication et un impact comparable de la recherche sur l'enseignement. Nous pouvons donc conclure qu'il n'y a pas de clivage majeur dans les intérêts des chercheurs des deux milieux ni dans leur productivité. Ce constat est important, car il rend compte d'une situation susceptible de favoriser deux des objectifs généraux que nous nous étions fixés au moment d'entreprendre cet inventaire-répertoire : contribuer à la mise en rapport des chercheurs de l'ensemble du réseau collégial privé et public et faciliter l'intégration des activités de recherche des secteurs privé et public.

Sur le plan des subventions à la recherche, contrairement à ce que nous avons prévu, les proportions de recherches subventionnées, en argent et en temps dégagé, sont pratiquement les mêmes ;

plus encore, la moyenne des montants accordés et des libérations professionnelles attribuées sont identiques. À première vue, nous pourrions donc penser que la recherche n'est proportionnellement pas défavorisée dans le privé par rapport au public. Tel n'est pourtant pas le cas, comme nous le verrons maintenant.

DIFFÉRENCES

Si les ressemblances entre les deux inventaires apparaissent stimulantes et encourageantes, les principales différences, de nature structurelle, sont cependant beaucoup plus problématiques et transforment radicalement l'image, évoquée plus haut, de l'égalité proportionnelle des subventions dans les deux secteurs.

Les collèges privés, en comparaison avec le réseau public, souffrent d'un manque évident de services d'aide à la recherche (conseiller pédagogique affecté à la recherche ou aux projets pédagogiques, service de recherche), d'interventions professionnelles issues de ces services (perfectionnement des enseignants, information et aide pédagogique, encadrement des projets pédagogiques et des projets de recherche) ainsi que d'encadrement pratique (aide dans l'obtention des ressources matérielles et financières). Si nous comptabilisons le coût financier de ces structures d'aide à la recherche en les répartissant et en les ajoutant aux subventions accordées aux chercheurs du public, celles-ci seraient probablement assez substantiellement augmentées.

Il faut aussi ajouter à cela l'inadmissibilité des chercheurs du privé aux programmes ministériels ou d'organismes gouvernementaux québécois de subventions à la recherche avec dégagement professionnel (en particulier FCAR, PAREA et PART³), l'inégalité d'accès à des sources locales de subventions et l'insuffisance du budget annuel de l'ACQ consacré à la recherche (environ 20 000 \$ pour les 25 collèges membres).

Dans de telles conditions, et tout en reconnaissant la valeur des efforts consentis par les collèges et l'ACQ, il n'est pas surprenant de constater, nous nous y attendions d'ailleurs, qu'il y ait proportionnellement *beaucoup moins de chercheurs dans le secteur privé que dans le réseau public, environ deux fois moins*. Il s'agit de la différence la plus frappante

entre les deux inventaires, de celle qui a le plus de conséquences sur le développement de la recherche.

Les besoins des chercheurs des collèges privés

Les besoins en matière de programmes de subventions

Si, comme l'ont écrit les auteurs de l'*Inventaire des activités de recherche au collégial*, « les subventions sont [...] les pierres d'angle de la recherche au collégial⁴ », ses fondements ont véritablement besoin d'être consolidés dans le secteur privé. Parmi les formes d'aide souhaitée par les chercheurs, l'aide dans l'obtention de ressources matérielles et financières est de loin la plus urgente.

Afin que le contingent des chercheurs du secteur privé soit proportionnellement équivalent à celui du réseau public, le nombre de chercheurs dans les collèges privés devrait être nettement augmenté (presque doublé). Nous pensons que cela pourrait être atteint par la mise en place de mesures élargissant véritablement et équitablement l'accessibilité aux activités de recherche. D'une part, l'importance des fonds locaux (attribuant des subventions en argent et en dégagement d'enseignement) est primordiale pour stimuler l'émergence des activités de recherche dans chaque collège. En effet, le tiers des chercheurs considèrent qu'une telle structure d'aide n'existe pas dans leur collège. D'autre part, il nous semble que seule une admissibilité complète (c'est-à-dire avec attribution de libérations professionnelles) aux programmes FCAR, PAREA et PART pourrait vraiment permettre à la recherche dans le collégial privé de donner son plein rendement. Les résultats de notre inventaire permettent assurément de croire que les chercheurs des collèges privés sont tout à fait qualifiés pour se soumettre à la rigueur de ces programmes ministériels de subvention à la recherche. Cela nécessiterait la création d'un fonds de recherche spécifique au secteur privé déclaré d'intérêt public. De tels investissements, faut-il le rappeler, ont des retombées considérables sur l'enrichissement de la qualité de l'enseignement.

Les besoins en matière de services d'encadrement de la recherche

Comme nous nous y attendions, les structures d'aide (autre que financière) à la recherche sont presque inexistantes

dans le secteur privé (seulement 20 % des chercheurs affirment en retrouver dans leur milieu), et cela est probablement aussi l'une des causes du retard de la pleine émergence de la recherche. Les aspects où l'aide souhaitée est la moins accessible sont les suivants : la présentation du projet à un organisme subventionnaire, la méthodologie, la compilation et l'analyse des résultats ainsi que la publication. La présence, en particulier, des conseillers pédagogiques affectés à la recherche ou aux projets pédagogiques semble jouer un rôle déterminant dans la stimulation de la recherche⁵. Il serait donc très favorable aux activités de recherche (de même qu'à la vie pédagogique) que les collèges privés offrent ces services sur un plan institutionnel ou selon un regroupement régional.

Conclusion

L'analyse des résultats montre donc clairement l'existence d'un potentiel appréciable et d'une expertise réelle des collèges privés en matière de recherche. De ce point de vue, le *répertoire des activités de recherche* qui suit l'inventaire est particulièrement éclairant.

La comparaison des inventaires du secteur privé et du réseau public est intéressante et significative. Les ressemblances sont nombreuses et mettent en valeur plusieurs caractéristiques communes des chercheurs et des recherches des deux milieux. Les principales différences sont cependant plus inquiétantes. Elles démontrent qu'il y a proportionnellement environ deux fois moins de chercheurs au privé qu'au public, que les fonds publics provinciaux d'aide à la recherche subventionnent beaucoup moins le secteur privé et que celui-ci est comparativement presque dépourvu de services professionnels d'encadrement des chercheurs. En conséquence, nous considérons que les principales mesures susceptibles d'assurer le développement normal de la recherche dans les collèges privés seraient l'accès à des structures d'aide et de consultation ainsi que l'admissibilité des chercheurs du secteur collégial privé aux programmes ministériels octroyant des subventions financières jumelées à des libérations de charge d'enseignement.

Malgré un rattrapage à effectuer quant au nombre de chercheurs ainsi qu'aux structures d'encadrement et de subventions pour stimuler son émergence, la

recherche dans le privé est bien vivante et sa contribution constitue un apport significatif à l'ordre collégial. ▣

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. DUCHARME, R. *et al.*, *Inventaire des activités de recherche au collégial*, cégep de Saint-Jérôme, 1988.
2. Précisons que la population des chercheurs du privé est composée d'enseignants et d'un professionnel.
3. Le Fonds FCAR (Fonds pour la Formation des Chercheurs et l'Aide à la Recherche) peut accorder des subventions financières aux chercheurs du privé, mais les dégagements professionnels ne sont offerts qu'aux chercheurs du public. Les programmes PAREA (Programme d'Aide à la Recherche sur l'Enseignement et l'Apprentissage) et PART (Programme d'Aide à la Recherche Technologique) sont par ailleurs inaccessibles aux chercheurs du privé à moins que ceux-ci ne soient associés à des projets dont la maîtrise d'œuvre relève d'un collège public.
4. DUCHARME, R. *et al.*, *op. cit.*, p. 137.
5. *Ibidem*, p. 103-107.